

**Compte-rendu du Conseil Municipal  
du 19 DECEMBRE 2022 à 18 heures 00**

**Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 09 votants : 14**

Présents	M. ABRY Francis, MM. - JUGE Nathalie – LLOPIS Antoine, MM. - CLAUDEL Claude – REBERT Mickaël MM. DELAVACQUERY Thierry – FLORIN Marie-Laure - MONNERET Matthieu - MERGER David, conseillers municipaux.
Secrétaire de séance	REBERT Mickael
Absent excusé	ABRY Jean - BELOT Pierre-Marie - MENESTRET Marc – FRANCOIS Christiane – MORIS Florence - PETIT Valentin
Procuration	ABRY Jean à REBERT Mickaël BELOT Pierre-Marie à CLAUDEL Claude FRANCOIS Christiane à FLORIN Marie-Laure MORIS Florence à ABRY Francis PETIT Valentin à DELAVACQUERY Thierry
Date convocation	13/12/2022

Lecture du compte-rendu de la précédente assemblée et signature du registre.

**1) Bibliothèque : renouvellement des conventions générales de partenariat avec la Médiathèque Départementale.**

M. le Maire rappelle aux conseillers que cette convention, échue le 31 décembre 2022, est renouvelable tous les 3 ans et en donne lecture à l'assemblée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte les termes de la convention, son renouvellement et autorise M. le Maire à signer toutes pièces s'y référant.

**2) CCPH : rapport d'activité 2021**

Le rapport a été communiqué par mail à chaque conseiller. Il n'y a pas d'observations particulières.

Vote 14 POUR.

**3) Budget communal 2022 : décision modificative**

Afin de permettre le paiement des intérêts du prêt relais pour le bâtiment, il est nécessaire d'ajouter des crédits sur le compte dédié comme suit :

Compte	Compte / Sens	-	+
6531 – indemnités élus	6531	- 250 €	
654 - perte sur créances irrécouvrables	654	-1 000 €	
66111 – intérêts réglés à l'échéance	66111		+ 1250 €

Vote : 14 POUR.

**4) Voirie communale**

La voirie communale est résumée dans un tableau officiel, qui sert de base pour le calcul des aides de l'Etat attribuées à la commune. Actuellement, 13236 mètres sont répertoriés.

Or, des rues ne figurent pas encore à cet inventaire.

Il convient de leur donner un nom officiel afin ensuite de demander leur intégration dans ce tableau.

- Rue des Grands Prés : longueur 67.40 mètres -largeur 6 mètres
- Place dépose bus devant logements « Grands Prés » : surface de 205 m2.

- Chemin rural lieu-dit « la Revenue » : suite à la construction d'une maison, nous devons réaliser une émulsion de 44 mètres linéaires sur les 99.30 mètres existants ; cette voie pourra ensuite être intégré dans le tableau voirie.  
Il convient également de donner un nom à ce chemin situé au lieu-dit « Pierre à feu ». Je vous propose de le nommer « Chemin de la Pierre à Feu ».  
Accord à l'unanimité – Vote 14 POUR.
- Rue des Prés de la Saule : réalisée en vue de la desserte du lotissement du même nom, elle ne figure pas à l'inventaire des voies. Il convient de comptabiliser 81.80 mètres de longueur x 6 mètres en largeur avec une place de retournement de 20.20 m en longueur x 4 m de largeur + décrochement vers la maison à l'entrée 6.20 m x 6.90 m soit une surface totale de 123.58 m<sup>2</sup>. Vote : 14 POUR.
- Le chemin qui longe le Monument aux Morts Grande rue n'a jamais figuré au tableau de la voirie. Il convient de rectifier cette erreur et lui donner un nom.  
Le secteur étant appelé « La Marasse », il est proposé de l'appeler « Chemin de la Marasse ». Sa longueur est de L 28.50 m x l 6.10 m. Vote : 14 POUR.  
M. le Maire propose un vote pour demander l'ajout de ces portions de voirie sur le tableau de classement de la voirie communale comme suit :

R = rue P = place CR = chemin rural	Dénomination	L = longueur S = surface
R	Rue des Grands Prés	L = 67.40 mètres
P	Place des Grands Prés	S = 205 m <sup>2</sup>
CR	Chemin de la Pierre à Feu	L = 99.30 mètres
R	Prés de la Saule	L = 81.80 mètres
P	Prés de la Saule	S = 123.58 m <sup>2</sup>
CR	Chemin de la Marasse	L = 28.50 mètres

Vote : 14 POUR

M. le Maire propose de demander la révision du tableau de voirie communale, et l'autorise à signer toutes les pièces nécessaires. Vote : 14 POUR

#### 4) Informations diverses

- ❖ Comptage INSEE de la population : 695 habitants+18 comptés à part soit 713 habitants au total.
- ❖ Les vœux du maire se dérouleront SAMEDI 7 JANVIER à 18 heures
- ❖ Coupures électriques en cas de délestage : une réunion d'information à destination des maires s'est tenue lundi 12 décembre dernier à Vesoul. Les infos à retenir :
  - Les maires seront prévenus 3 jours à l'avance
  - application ECOWATT à télécharger
  - En cas de coupure, les écoles seront fermées le matin
  - Horaires de coupure : de 08h à 12h et de 18h à 20h
- ❖ Le BIM 2023 est en cours d'élaboration. Les articles des associations sont en attente de retour.
- ❖ La liste des affouagistes est établie. Les lots seront attribués dès que les conditions climatiques permettront le marquage en forêt.